



C-T-S

Jeudi 2 Juin 2022

DÉBUT DE LA SÉANCE : 14H00

- *Le CTS commence par la décision actualisée de désignation des membres du comité technique spécial avec comme membre suppléant Monsieur CAHAGNET Directeur adjoint venant du C.D Argentan.*
- *Ensuite l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022 est acceptée à l'unanimité.*
- *Retour sur les demandes des séances précédentes :*

Une date sera transmise aux organisations prochainement pour reprendre la réflexion sur le planning suite à la nomination du nouveau directeur adjoint.

Pour les convocations de la médecine de prévention, un ordre de mission sera envoyé à l'agent pour qu'il puisse se rendre au rdv avec son véhicule personnel.

Demande de validation de l'écusson des ELSP est refusé et motivé par la Directrice Interrégionale en date du 31/03/2022

Procédure de dépôt des gilets lourds dans les miradors suite à la crise sanitaire et aussi la charge lourde pour les agents ayant des problèmes de dos. Après avoir repris attache avec le gradé Infra-Sécurité, le directeur prend la décision de laisser les gilets au même endroit pour la sécurité des agents.

Pointage Mirador pour remettre l'alarme en service de nuit, suite aux arguments notamment si un malaise d'un collègue survient, le directeur va voir avec GEPSA pour rétablir cette alarme au PCI.

- *Présentation des arbitrages du DAP concernant les locaux formation :*

Madame LEPERS Secrétaire général DISP Rennes s'est rendue à Châteaudun pour visualiser les locaux formation pour évaluer les

revendications du bureau F.O qui était bien seule à avoir préparé et revendiqué toutes les demandes qui seront mises en place.

Nous avons le regret de vous informer que le stand de tir, la cellule incendie et la cour de promenade en extérieur est refusé par le DAP.

Le bureau local se félicite d'avoir été entendu sur les m2 supplémentaire pour un dojo de 120 m2 (projet initial 80m2), une salle de musculation de 80 m2 (projet initial de 50m2), deux cellules de simulation dont une type QD (projet initial une cellule vitrée avec observatoire pour un visuel des agents). Les vestiaires seront aussi augmentés en m2, car les 14m2 de Châteaudun ne sont pas optimal pour pouvoir se changer convenablement.

- **Réforme du travail :**

Présentation de la réforme du travail pour expliquer aux organisations syndicales le nouveau système que GEPSA va mettre en place.

- **Réactivation du groupe de travail sur le service des agents :**

Une date sera donnée aux organisations prochainement.

- **Lutte contre l'absentéisme et remotivation des agents assidus :**

Le directeur annonce qu'il veut prendre des dispositions pour les agents en 13h qui seront en ab1 et explique qu'il prendra la décision d'un retour en 3/2 si le premier recadrage n'est pas satisfaisant. Il explique aussi que les retards feront aussi l'objet d'une convocation avec un recadrage avec la même sanction si l'agent persiste.

UFAP n'y voit pas d'inconvénient et la CGT s'abstient tout en indiquant au directeur qu'il fera ce qu'il veut.

Le bureau local reprend le mail envoyé à la directrice de l'époque qui voulait l'avis des organisations syndicales, voici le mail :

Madame la Directrice,

Dans votre email du 14/01/2022, vous faites état d'un absentéisme endémique au CP, qui selon vos termes, constitueraient un dysfonctionnement impactant gravement l'organisation du service.

Madame la directrice, FO en sa qualité de représentant des Personnels, connaît le moral des troupes. Et aujourd'hui, je vous le redis, les collègues parlent davantage de **l'encadrement et du manque de soutien de la direction**, que de l'absentéisme des Personnels, causé lui-même par un mal tant imprégné et vissé au sein du CP.

La démotivation des Personnels que vous soulevez n'est pas la somme des absences, mais celle des lacunes de la direction envers les Personnels.

Les Personnels subissent la vindicte quotidienne de la population pénale, mais également la situation sanitaire dégradée, dont le Chef d'établissement est en partie responsable, tant il a mis du temps pour modifier l'organisation de la détention et des activités/travail.

Madame la directrice, lorsque vous évoquez dans votre email que les Personnels placés en Longue Journée "faisant régulièrement l'objet d'AB1 ou d'AB2 (**avec une appréciation au cas par cas**, qui se basera sur l'état de service ainsi que sur la situation particulière de l'agent) seront réaffectés dans leur poste en service 3/2"...

Je ne crois plus du tout à l'impartialité dans cet établissement au vu des évènements passés (**agents victimes d'insultes et d'intimidations mais la direction protège l'agresseur, avoir retiré trois agents du QID alors que c'est le secteur le plus sensible du CP et qui croule maintenant sur des accidents de travail suite aux nombreuses agressions, discrédité les agents devant les personnes détenues, remettre un dossier avec les noms d'agents sur des procédures et j'en passe...**)

Présent sur l'établissement depuis l'ouverture, ayant connu 3 directions différentes, je peux vous affirmer que c'est la première fois que nous constatons autant d'absentéismes des agents mais aussi d'incompréhensions sur la gestion de la détention.

Les O.S sont obligés de réitérer le sombre passé de l'établissement à chaque changement de direction.

FO souhaite vous faire part de son opposition à votre projet.

FO souhaite pouvoir en discuter au prochain CTS et voudrait mettre en place un service correct pour tous.

FO vous informe aussi que les attributions de postes avaient été négociés en CTS et bien actées.

FO maintiendra cette position en CTS si des discussions préalables ne sont pas engagées.

- **Charte Interrégionale des moniteurs instructeur :**

Lecture de la charte par le directeur, le bureau local demande quand le moniteur psc partira à l'ENAP car celui-ci, motivé, avait repris le service suite à son agression car sinon il ne pourrait prétendre au monitorat.

Le plus rapidement possible, mais il avait annulé la formation à l'ENAP suite à la crise sanitaire.

- **Élections professionnelles : Vote à blanc**

Le directeur annonce qu'un vote à blanc sera effectué sur les établissements de la D.I Rennes car celle-ci est test pilote. Trente agents de chaque établissement devront être inscrit sur ENSAP pour avoir un code pour effectuer le vote blanc.

Le bureau local informe les agents qui ne sont pas inscrits sur ENSAP avant mi-octobre 2022 ne pourront pas voter pour les élections professionnelles début décembre 2022.

- **Unité Sanitaire :**

Le bureau local informe la difficulté pour les agents U.S de finir aux horaires alors qu'il reste des personnes détenues sur la zone et demande de mettre les mêmes horaires pour les deux agents pour pouvoir continuer à faire le binomage et de permettre aux deux agents de repasser en variable en cas d'incident pour qu'un des deux agents puissent rester sur zone.

Pas d'opposition du directeur, voir avec le chef de détention ou l'officier en charge de l'unité sanitaire.

- **Promenades :**

Le bureau local demande de modifier la note de service pour les promenades sachant qu'un seul agent descend pour ouvrir la grille de la promenade. F.O demande que les agents surveillent au niveau du portique la personne détenue se rendre en cour et d'attendre que la porte se ferme correctement.

Le directeur confirme que la remarque est pertinente et fera modifier la note.

- **Socio :**

Le bureau local F.O souligne via un CRP d'un collègue que la mise en place des différentes activités au socio l'après-midi s'avère compliqué et demande un changement d'horaire.

Le directeur adjoint a bien reçu le CRP et indique qu'un groupe de travail est présent mais que lors de la dernière réunion peu de personnels étaient présents. Voir avec le groupe de travail

- **Machine à laver :**

F.O réitère ses demandes lors de la venue de la D.I.A pour retirer les machines à laver car un cycle de la machine dure plus de 3h et engendre une tension avec les personnels car personne ne peut aller sur le deuxième créneau. Lors de cette demande, une seule organisation, la CGT avait soutenu cette demande contre l'opposition de deux autres organisations syndicales (UFAP, SNEPAP).

F.O avait aussi proposé des créneaux horaires sur toute la semaine avec seul créneau le matin et l'après-midi pour palier au cycle long des machines.

FIN DE LA SÉANCE : 17H45

SLP FO Justice CP Condé sur Sarthe

Le : 03/06/2022

